**Projet d’évaluation d’EPS au lycée LA PEROUSE**

**En classe de Terminale pour le baccalauréat :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Construction de la note du CCF** | La note définitivement retenue pour le baccalauréat (Coefficient 5) correspond à la moyenne des notes attribuées lors des 3 Contrôles en Cours de Formation (CCF), **après harmonisation éventuelle** par la commission académique.  **Elle ne correspond pas à la moyenne des notes de trimestre.**  Cette note ne sera communiquée qu’en fin d‘année scolaire, sur le relevé de note du candidat. |
| **Type et modalités d’évaluation** | L’élève réalise 3 épreuves pratiques qui peuvent prendre appui sur un carnet personnel d’entraînement.  Toute épreuve, individuelle ou collective, donne lieu à une notation individuelle.  La note est attribuée à partir d’une co-évaluation de deux enseignants. |
| **Objectif de l’évaluation** | Il s’agit pour les évaluateurs d’identifier le niveau de compétence du candidat dans les 3 attendus de fin de lycée (AFL) du champ d’apprentissage (CA), en référence à un protocole certificatif, dans un cadre national, et validé par la commission académique d’harmonisation des notes.  Ces protocoles sont mis à disposition des candidats.  Chaque épreuve confronte d’élève à une classe de problèmes à résoudre typiques du CA. |
| **Critères d’évaluation** | Pour chacune des épreuves, 3 éléments sont évalués en lien avec les AFL du CA :   * AFL1 / 12 points : « s’engager » * AFL2 / 6, 4 ou 2 points selon le choix du candidat : « s’entraîner » * AFL 3 / 6, 4 ou 2 points selon le choix du candidat : « fonctionner en collectif solidaire »   Pour chacun des éléments à évaluer, 4 degrés d’acquisition sont proposés comme indicateurs.  Les AFL 2 et 3 sont évalués au fil de la séquence et finalisés le jour de l’épreuve. L’AFL1 est évalué le jour de l’épreuve. |
| **Calendrier des épreuves du CCF** | Les 3 épreuves sont prévues à chaque fin de séquence d’enseignement selon le calendrier transmis en début d’année. |
| **Situations particulières pour le CCF** | En cas d’inaptitude temporaire ou permanente, totale ou partielle, un certificat médical doit **obligatoirement** être fourni au professeur d’EPS du groupe **dans un délai de 7 jours maximum**. Selon la situation, de nouvelles modalités d’évaluation seront présentées au candidat (épreuve différée, activité adaptée, nouvel ensemble certificatif). Dans tous les cas, la présence de l’élève en cours est obligatoire.  En référence à la *circulaire n° 2019-129 du 26-9-2019* : en cas d’absence injustifiée à une épreuve où l’élève a été convoqué, la note de « 0 » lui est automatiquement attribué à toute ou partie de l’épreuve (AFL1, AFL2 et AFL3). |

**En classe de 1ère et de Terminale pour les notes de bulletin :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Les notes inscrites sur le livret scolaire seront prises en compte pour l’orientation dans ParcourSup**. | |
| **Évaluation au cours du trimestre ou semestre** | En plus de l’épreuve de fin de séquence, une épreuve est prévue en cours de séquence (la date est communiquée via PRO NOTE) où 3 éléments sont obligatoirement évalués :   * AFL1 / 14 points : « s’engager pour performer, ou pour s’adapter, ou pour produire, ou pour affronter, ou pour s’entretenir » * AFL2 / 3 points : « s’entraîner » * AFL 3 / 3 points : « fonctionner en collectif solidaire »   D’autres évaluations formatives, notées ou non, seront proposées au cours de la séquence d’enseignement. Elles permettent au candidat d’identifier son niveau et de réaliser des choix quant à la répartition des points pour les AFL2 et 3 à l’examen. Ces évaluations peuvent participer à la construction de la note présente sur le bulletin trimestriel. |
| **Situations particulières pour les notes de trimestre ou semestre** | En cas d’inaptitude temporaire ou permanente, totale ou partielle, un certificat médical doit **obligatoirement** être fourni au professeur d’EPS du groupe **dans un délai de 7 jours maximum**. Selon la situation, de nouvelles modalités d’évaluation seront présentées au candidat (épreuve différée, activité adaptée, nouvel ensemble certificatif). Dans tous les cas, la présence de l’élève en cours est obligatoire.  En cas d’absence à une épreuve prévue en cours de séquence, puis en cas d’absence injustifiée à une épreuve différée, la note de « 0 » lui est automatiquement attribué à toute ou partie de l’épreuve (AFL1, AFL2 et AFL3). |